

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

PLAN NAUTIQUE DÉPARTE-  
MENTAL. PROGRAMME 1984  
DEMANDE DE SUBVENTION

84.122

DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 1984

DATE D'AFFICHAGE

3 OCTOBRE 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33  
Nombre de présents 25  
Nombre de votants 29

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITÉ

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

12 OCT 1984  
APPLICATION LOI N° 8221  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre  
le huit octobre à 17 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOJTET, MOST,  
LE GUEUT, BUSSEREAU, BENOIT, Mme LAPAYE, Adjointes.  
Mmes JEAN, de GAYE, PONTAN, BUCHET, DEVIGNE, BARRAUD-DUCHERON,  
GAUDIN  
MM. LAPERCHE, MARCONI, POTENNEC, MONNARD, COUNIL, LACOTTE,  
BIROLLEAU, CANDAU, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. FABER  
REVOLAT " M. MARCONI  
PAPEAU " M. BIROLLEAU  
GEOFFROY " M. CANDAU

Absents : MM. excusés : MM. BARBAT, BERNARD  
Absents : Mme EPAGNEAU, M. ROUDOT

Melle DEVIGNE

a été élue Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Au programme 1984 d'aménagement des plages, la Ville de ROYAN  
a décidé entre autre la réalisation d'un poste de secours sur les  
plages de Foncillon et de Pontaillac pour un montant prévisionnel  
de Cinq Cent Cinquante Mille Francs (550.000 F)

Le Département se propose de subventionner ce programme  
(3ème tranche), à concurrence de 185.709 Frs, ce qui représente  
40 % environ du montant hors taxes d'un programme de 550.000 Frs T.T.C.  
dans le cadre du Plan Nautique Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- de solliciter du Département une subvention de Cent Quatre Vingt  
Cinq Mille Sept Cent Neuf Francs (185.709 Frs) pour la réalisation  
des postes de secours de Foncillon et de Pontaillac, prévu au  
programme d'aménagement des plages.

- de s'engager à assurer le complément de financement à concurrence au moins du montant du programme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*